

Date: Mon, 31 Jul 2023 20:10:24 +0000 [16:10:24 EDT]
De: [Julien Delangie <jdelangie@dclavocats.ca>](mailto:jdelangie@dclavocats.ca)
À: [energie@mblink.net <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)
Objet: RE: vr R-4209-2022 Ph.2 - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) - Demande de remboursement de frais - Déclaration solennelle
Partie(s):  2 RDÉ R4209-2022 ENE RA2021-22-SÉ-AQLPA-FRAIS 2023 06 26 0038 vr de 0030 Ph2 Dm frais dans 0032 TR31-07-2023.xls
Télécharger toutes les pièces jointes (en format .zip)

 1 sans nom 12 Ko

Déclaré solennellement par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel, la déclaration solennelle étant reçue devant moi le 31 juillet 2023 à Montréal.

Et je signe électroniquement par la présente.
-- (s) Me Julien Delangie, avocat en exercice # 329410-2

Julien Delangie
AVOCAT - LAWYER
Delangie Cleland Limoges s.e.n.c.
T: 514-277-6793
F: 514-277-4069
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

jdelangie@dclavocats.ca <mailto:jdelangie@dclavocats.ca>

AVIS IMPORTANT : Ce message est confidentiel et peut être sujet au secret professionnel; il est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) au(x)quel(s) il est adressé. Si vous n'êtes pas un tel destinataire, veuillez informer l'expéditeur de ce message et détruire ce message sans ouvrir aucun fichier ci-joint et sans lire plus loin.

IMPORTANT NOTE: This message is confidential and may be subject to professional privilege; it is intended exclusively for the recipient(s) to whom it is addressed. Should you not be such an intended recipient, please inform the sender of this message, and destroy this message without opening any attachments and without reading further.

-----Original Message-----

From: [energie@mblink.net <energie@mblink.net>](mailto:energie@mblink.net)
Sent: Monday, July 31, 2023 3:54 PM
To: Julien Delangie <jdelangie@dclavocats.ca>; Dominique Neuman <energie@mblink.net>
Subject: vr R-4209-2022 Ph.2 - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) - Demande de remboursement de frais - Déclaration solennelle

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS
AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)

Numéro de dossier : R-4209-2022, Phase 2.
Nom de l'intervenant : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente version rectifiée de la demande de paiement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier, en tenant compte du fait que cette version rectifiée ajuste le formulaire de demande de frais en Phase 2 C-SÉ-AQLPA-0030 qui avait antérieurement été déposé, de manière à y intégrer les rectifications spécifiées dans notre lettre C-SÉ-AQLPA-0032 aux motifs qui y sont indiqués.
3. Avec ces rectifications, ces frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

ET, EN OUTRE :

5. Je suis le mandataire dûment autorisé de Stratégies Énergétiques (SÉ), membre du regroupement intervenant.
 6. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.
- Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocat assermentateur, par visio-audio-conférence, et en présence de ladite demande de remboursement de frais qui lui a été transmise comme pièce jointe par courriel :

-- (s) Dominique Neuman

 1.1 sans nom 3 Ko